

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PILAT RHODANIEN

9 rue des Prairies - 42 410 PÉLUSSIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS RÉUNION DU 28 SEPTEMBRE 2023

Délibération n°2023-09-20

L'an deux mille vingt-trois et le 28 septembre, à dix-huit heures, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au siège de la communauté de communes à Pélussin, sous la présidence de M. Serge RAULT, Président.

■ Nombre de membres en exercice	:	35
■ Quorum	:	18
■ Nombre de membres présents	:	25
■ Nombre de votants	:	30
■ Date de la convocation	:	21 septembre 2023

**Objet : Environnement - Avenant n°1 :
contrat type de reprise Option filière Verre : barème F**

DÉLÉGUÉS PRÉSENTS :

BESSEY :	M. Charles ZILLIOX -
LA CHAPELLE-VILLARS :	M. Jacques BERLIOZ -
CHAVANAY :	M. Patrick MÉTRAL, M. Yannick JARDIN (<i>Pouvoir de M. Jean-Baptiste PERRET</i>), Mme Brigitte BARBIER (<i>Pouvoir de Mme Nathalie BÉAL</i>) -
LUPÉ :	M. Farid CHERIET -
MACLAS :	M. Hervé BLANC, Mme Marcelle CHARBONNIER, M. Laurent CHAIZE -
MALLEVAL :	Mme Christelle MARCHAL (<i>Pouvoir de M. Thomas PUTMAN</i>) -
PÉLUSSIN :	M. Michel DEVRIEUX, Mme Franceline COMAS, M. Stéphane TARIN, Mme Agnès VORON (<i>Pouvoir de Mme Martine JAROUSSE</i>) -
ROISEY :	M. Éric FAUSSURIER -
SAINT-APPOLINARD :	Mme Annick FLACHER, M. Jacques GERY -
SAINT-MICHEL-SUR-RHÔNE :	M. Jean-Louis POLETTI, Mme Sylvie GUISSSET -
SAINT-PIERRE-DE-BOEUF :	M. Serge RAULT (<i>Pouvoir de Mme Béatrice RICHARD</i>), M. Christian CHAMPELEY, Mme Véronique MOUSSY -
VÉRANNE :	M. Michel BOREL, Mme Martine MAZOYER -
VÉRIN :	Mme Valérie PEYSSELON.

DÉLÉGUÉS EXCUSÉS :

CHAVANAY :	M. Jean-Baptiste PERRET (<i>Pouvoir à Yannick JARDIN</i>) - Mme Nathalie BÉAL (<i>Pouvoir à Mme Brigitte BARBIER</i>) -
CHUYER :	Mme Béatrice RICHARD (<i>Pouvoir à M. Serge RAULT</i>) -
MALLEVAL :	M. Thomas PUTMAN (<i>Pouvoir à Mme Christelle MARCHAL</i>) -
PÉLUSSIN :	Mme Martine JAROUSSE (<i>Pouvoir à Mme Agnès VORON</i>) -
ROISEY :	M. Philippe ARIÈS,
VÉRIN :	M. Cyrille GOEHRY.

DÉLÉGUÉS ABSENTS :

CHUYER :	Mme Gisèle BONNAY -
PÉLUSSIN :	M. Jean-François CHANAL, Mme Corinne ALLIOD KOERTGE.

M. Serge RAULT explique que dans le cadre de l'option « Reprise Filière » prévue au cahier des charges d'agrément de la filière des emballages ménagers et conformément au contrat de reprise type prévu à la convention particulière Filière Verre entre CSVMF et CITEO/Adelphe, il est proposé un contrat pour la reprise des déchets d'emballages ménagers en verre de la CCPR. Un contrat de reprise a été signé le 03 janvier 2018, et il est arrivé à échéance le 31 décembre 2022.

À la suite de deux arrêtés, du 15 mars 2022 et du 30 septembre 2022, le cahier des charges d'agrément de la filière des emballages ménagers a fait l'objet de plusieurs modifications.

Depuis CITEO/Adelphe s'est par ailleurs engagé auprès de l'État à demander la prolongation de son agrément d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2023.

Dans ce contexte, le présent avenant a donc pour objectif de modifier et de prolonger le contrat de reprise Filière initialement signé avec la CCPR en application de l'arrêté précité jusqu'au 31 décembre 2023.

Aussi, l'avenant précise :

- La composition du prix de reprise :
- Les modalités de calcul du prix de la base annuelle,
- Les modalités de calcul du surcoût unitaire de verre brut collecté,
- La révision des conditions applicables au prix de reprise.

Il est proposé au conseil communautaire :

- D'approuver l'avenant n°1 au contrat type de reprise Option filière Verre-barème F,
- D'autoriser M. le Président à signer les documents afférents.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- Approuve l'avenant n°1 au contrat type de reprise Option filière Verre-barème F,
- Autorise M. le Président à signer les documents afférents.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Président,



Serge RAULT

Secrétaire de séance



Valérie PEYSSELON